

**L'An DEUX MIL TREIZE
et le Dix Huit Septembre
à Vingt heures trente,**

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la mairie, sous la présidence de M. PERRIN Raymond, Maire.

PRESENTS : Mmes CALLENAERE -BRUGIRARD F. - ROUX M- Mrs PERRIN R - PHILIPPON M- BORDIN P- DURAND G - CROZET G - BUTIN N

Absents ayant donné procuration à :

Absents excusés : PION G

Absents : COHAS D

Secrétaire de séance : PHILIPPON M

1-29-2013

Objet : Cession de terrain à M et Mme SCHWEIZER Hans et Anneliese

Monsieur le Maire avise le conseil municipal de la demande de M et Mme SCHWEIZER Hans et Anneliese pour l'acquisition d'une portion de terrain communal au lieu-dit Bonnetan, jouxtant leur propriété C369.

Où cet exposé et après en avoir délibéré le conseil municipal accepte de vendre cette portion de terrain à M et Mme SCHWEIZER Hans et Anneliese sachant que la délimitation et la surface exacte seront déterminées par le bornage d'un géomètre.

Le prix de cession est fixé à **0.30 € le m²**, tous les frais afférents à cette vente seront à la charge du preneur. Le conseil municipal donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour accomplir les formalités qui en découlent (signature de la vente ...).

2-30-2013

Objet : Achat d'une tonne à eau tractée+ demande de subvention au Conseil général

NON PRISE voir réunion octobre

3-31-2013

Objet : Approbation de la convention d'usage temporaire d'une réserve foncière par Mme BRUGIRARD CALLENAERE Floriane

Suite à une demande écrite de Mme BRUGIRARD CALLENAERE Floriane désirant utiliser les terrains communaux proches de sa propriété pour faire paître ses chevaux, Monsieur le Maire donne lecture d'un projet de « convention d'usage temporaire d'une réserve foncière » qui pourrait être envisagé si le conseil en est d'accord.

Où cet exposé, le conseil municipal :

- Donne son accord pour que Mme BRUGIRARD CALLENAERE Floriane utilise les terrains communaux proches de sa propriété
- Approuve le contenu de la convention proposée (en pièce jointe)
- Charge Monsieur le Maire de l'exécution de la présente.

4 32 -2013

Objet : Mise à jour Adhésions – Retraits des membres du syndicat (de juin 2011 à août 2013)

Monsieur R.PERRIN, Maire fait part au Conseil Municipal des documents en sa possession portant sur les conditions d'adhésion au Syndicat Intercommunal A.GE.D.I pour l'informatisation des collectivités territoriales.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts du Syndicat Intercommunal dénommé « Agence de Gestion et Développement Informatique » (A.GE.D.I.)

Vu l'Arrêté Préfectoral n° DFEAD-3B-98 n°3 du 22 janvier 1998 de Monsieur le Préfet de Seine et Marne autorisant la création du Syndicat Mixte A.GE.D.I.

Vu l'arrêté Préfectoral n° DRCL-BCCCL-2011 n°45 du 16 juin 2011 de Monsieur le Préfet de Seine et Marne portant transformation du syndicat en syndicat mixte fermé,
Vu le règlement intérieur transmis en Préfecture le 01/05/2013

Considérant l'intérêt qui s'attache à ce que les communes et groupements de communes intéressés puissent adhérer ou se retirer du syndicat A.GE.D.I.

APRES AVOIR DELIBERE, sur proposition du Comité Syndical du 29 Août 2013, du syndicat intercommunal A.GE.D.I

L'assemblée DECIDE, par 7 voix Pour et 1 Abstention

Article 1 : D'approuver la mise à jour des adhésions et des retraits tels que joints en annexe de la présente.

Article 2 : De demander à Mr le Préfet de Seine et Marne d'entériner cette décision et de mettre à jour la liste des collectivités membres de l'A.GE.D.I avant le renouvellement des assemblées de mars 2014.

Article 3 : Le Maire est chargé de mettre en œuvre la présente.

5 - 33-2013

Objet : Exposition d'automne à la bibliothèque municipale

Monsieur le Maire relate à l'assemblée le vœu des bénévoles de la bibliothèque municipale de proposer une exposition d'automne sur le thème de « La forêt », pour

ce faire, il souhaiterait emprunter à la fédération de Chasse de la Loire des espèces naturels (petits animaux) en taxidermie... Il convient de signer une convention avec eux et de se prémunir d'une assurance « multirisque association » couvrant les objets empruntés à concurrence de 7000.00€. Il a demandé à l'assureur de la mairie de lui faire une proposition, il la présente

Oui l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal par 7 voix pour et 1 abstention :

- encourage les bénévoles à faire cette exposition,
- donne pouvoir à M Le Maire pour signer la convention précitée
- autorise M Le Maire à prendre une multirisque exposition temporaire auprès de l'assureur de la mairie : Groupama

Ainsi fait et délibéré les mois, jours et an que dessus,

Objet des délibérations
<u>1-29-2013</u> <i>Objet : Cession de terrain à M et Mme SCHWEIZER Hans et Anneliese</i>
<i>2-30-2013</i> <i>Objet : Achat d'une tonne à eau tractée+ demande de subvention au Conseil général</i>
<u>3-31-2013</u> <i>Objet : Approbation de la convention d'usage temporaire d'une réserve foncière par Mme BRUGIRARD CALLENAERE Floriane</i>
<u>4 32 -2013</u> <i>Objet : Mise à jour Adhésions – Retraits des membres du syndicat (de juin 2011 à août 2013)</i>
<u>5 - 33-2013</u> <i>Objet : Exposition d'automne à la bibliothèque municipale</i>

Nom/ prénom des conseillers	Signature	Observations
BORDIN PATRICK		
BUTIN NICOLAS		
CALLENAERE - BRUGIRARD FLORIANE		
COHAS DIDIER	Absent	
CROZET GUY		
DURAND GILLES		
PHILIPPON MARC		
PION GERARD	Absent	
ROUX MARYLINE		
PERRIN RAYMOND, Maire		

